

Présentation sur les conséquences des droits de douane américains

Préparé par : Laris Kletnieks, CPA, CMA – contrôleur, division des parements – Associated Materials Inc.

Date : 26 juillet 2018

Associated Materials Inc. (AMI) est une entreprise américaine dont le siège social est situé à Cuyahoga Falls, en Ohio. AMI est en activité au Canada sous le nom de Gentek Building Products Ltd., dont le siège social est situé à Burlington, en Ontario.

AMI œuvre dans le domaine des matériaux de construction. Elle fabrique et distribue surtout des fenêtres ainsi que des parements en vinyle et en métal pour le marché résidentiel.

AMI possède 11 usines de fabrication, dont trois sont situées au Canada, ainsi que 124 centres de distribution, dont 24 se trouvent au Canada.

Nos produits bruts entrant dans la fabrication de nos produits incluent des ingrédients chimiques, surtout de la résine, qui servent à fabriquer les cadres de nos fenêtres et nos parements de vinyle; du verre pour les fenêtres; des rouleaux d'aluminium et d'acier qui sont laminés pour former des parements et des accessoires; et de la peinture pour recouvrir l'aluminium et l'acier.

Au moment de rédiger cette présentation, les tarifs douaniers imposés par les États-Unis n'ont aucun effet sur nos activités. La quasi-totalité de nos produits bruts provient de fournisseurs situés aux États-Unis.

Par contre, les tarifs douaniers imposés par le Canada ont une grande incidence sur nos parements d'aluminium destinés au marché canadien. AMI exploite une usine à Pointe-Claire, au Québec, où nous fabriquons des parements d'aluminium. Les rouleaux d'aluminium utilisés à cette usine sont soumis aux droits de 10 % qui sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet. Nous prévoyons que ces droits supplémentaires feront grimper d'environ 2 millions de dollars le coût des produits bruts utilisés à cette usine en 2018, et d'environ 6 millions de dollars par année par la suite.

Notre stratégie visant à atténuer cet impact négatif sur la rentabilité d'AMI consiste à refiler cette hausse à nos clients, en majorité des entrepreneurs en rénovation, des constructeurs d'habitations et certains détaillants. AMI ne peut absorber cette hausse de coûts. Nous prévoyons que d'autres joueurs de notre industrie feront comme nous et refileront la facture à leurs clients, quoiqu'il soit encore trop tôt pour en être certain. Au bout du compte, ce seront les utilisateurs finaux de nos produits, les propriétaires d'habitations, qui devront assumer les coûts supplémentaires de nos parements d'aluminium. Nous ne savons pas si les clients seront disposés à payer plus. Cela dépendra probablement du type de projet qu'ils prévoient réaliser. Dans le cas d'un petit projet, comme le remplacement de gouttières en aluminium, la hausse ne sera probablement pas exorbitante, mais s'il s'agit de poser du parement sur une maison, les clients envisageront peut-être une solution plus abordable.

Pour l'instant, nous évaluons la possibilité d'acheter notre aluminium ailleurs pour notre usine de Pointe-Claire afin d'éviter les droits de douane canadiens supplémentaires imposés aux produits provenant des États-Unis. Il existe d'autres options, quoiqu'elles nuiront davantage à notre chaîne d'approvisionnement globale. Il est peu probable que l'aluminium utilisé à notre usine de Pointe-Claire proviendra d'ailleurs que des États-Unis.